
Guide creation d'entreprise

Seychelles



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Seychelles

02 Zones franches et régimes spéciaux - Seychelles



Creer une entreprise - Seychelles

Formes juridiques disponibles aux Seychelles

Aux Seychelles, les entrepreneurs peuvent choisir entre plusieurs formes juridiques selon la nature et l'ampleur de leur activité :

Entreprise individuelle (Sole Proprietorship)

La forme la plus simple, où une personne physique exerce une activité commerciale en son nom personnel. Elle assume l'entière responsabilité des dettes de l'entreprise.

Partenariat (Partnership)

Association de deux ou plusieurs personnes pour exercer une activité commerciale. Les partenaires sont responsables solidairement des dettes de la partenariat.

Société à responsabilité limitée (Limited Liability Company - LLC)

Structure où la responsabilité des associés est limitée à leur apport. C'est la forme la plus couramment choisie pour les petites et moyennes entreprises.

Société par actions (Public ou Private Limited Company)

Entité juridique distincte avec capital divisé en actions. La responsabilité des actionnaires est limitée à leur investissement.

Branche d'une entreprise étrangère (Branch)

Extension d'une entreprise étrangère opérant aux Seychelles. La maison mère reste responsable des obligations de la branche.

Autorités compétentes et institutions clés

Plusieurs organismes interviennent dans le processus de création d'entreprise aux Seychelles :

- **Seychelles Business Registry (SBR)** : Organisme de référence pour l'enregistrement des entreprises et la délivrance des certificats d'incorporation
- **Inland Revenue Commission (IRC)** : Responsable de l'immatriculation fiscale et de la gestion des numéros d'identification fiscale
- **Seychelles Social Security Fund (SSSF)** : Organisme d'affiliation pour la sécurité sociale obligatoire
- **Banque Centrale des Seychelles** : Régule les institutions financières et certaines activités commerciales
- **Ministry of Tourism, Civil Aviation and Ports** : Pour les activités touristiques et connexes

Démarches de création étape par étape

Étape 1 : Préparation et réserve de dénomination

Avant toute formalité, effectuez les démarches préalables suivantes :

1. Vérifier la disponibilité du nom de l'entreprise auprès du Seychelles Business Registry
2. Réserver le nom pendant une période définie (généralement valable pour une courte durée)
3. Préparer les documents constitutifs : statuts, règlement intérieur, procès-verbal d'assemblée (si applicable)
4. Identifier et formaliser les coordonnées des associés ou actionnaires, ainsi que celle du gérant ou administrateur

Étape 2 : Enregistrement auprès du Business Registry

L'enregistrement auprès du Seychelles Business Registry est obligatoire pour toute entreprise commerciale. Le dossier doit contenir :

- Formulaire d'enregistrement complété et signé
- Statuts et règlement intérieur de l'entreprise
- Copies des documents d'identité des associés/actionnaires et du gérant/administrateur
- Preuve d'adresse (justificatif de domicile ou siège social)
- Certificat de non-condamnation ou déclaration sur l'honneur (selon la forme juridique)
- Détails des activités commerciales envisagées

Après vérification des documents, le Business Registry délivre un Certificat d'Incorporation ou d'Enregistrement. Ce document officiel atteste l'existence juridique de l'entreprise et son statut d'entité légale.

Étape 3 : Immatriculation fiscale

Toute entreprise doit s'immatriculer auprès de l'Inland Revenue Commission (IRC) :

1. Soumettre une demande d'immatriculation auprès de l'IRC dans un délai de 30 jours suivant l'enregistrement commercial
2. Fournir le Certificat d'Incorporation et les documents justificatifs
3. Recevoir le Tax Identification Number (TIN) ou numéro d'immatriculation fiscale

Ce numéro est indispensable pour l'ouverture d'un compte bancaire professionnel et la déclaration fiscale annuelle.

Étape 4 : Affiliation à la sécurité sociale

Les employeurs doivent affilier leur entreprise et leurs salariés au Seychelles Social Security Fund (SSSF) :

- Demander l'affiliation dans les 30 jours suivant le début de l'activité
- Fournir le Certificat d'Incorporation et le TIN
- Obtenir le numéro de compte de sécurité sociale
- S'acquitter des cotisations mensuelles obligatoires (pourcentage du salaire brut)

Étape 5 : Formalités complémentaires et licences sectorielles

Selon le secteur d'activité, des autorisations supplémentaires peuvent être requises :

Secteur d'activité	Autorisations/Licences requises	Organisme responsable
Tourisme et hôtellerie	Licence touristique, certificat d'environnement	Ministry of Tourism, Civil Aviation and Ports
Finance et services bancaires	Licence bancaire ou de services financiers	Central Bank of Seychelles
Pêche et aquaculture	Licence de pêche, permis d'exploitation	Ministry of Agriculture, Climate Change and Environment
Construction	Licence de constructeur, permis de construction	Local Authorities et Ministry of Habitat
Importation/Exportation	Licence commerciale, codes de douane	Seychelles Revenue Commission
Restauration et alimentation	Permis sanitaire, licence de restauration	Ministry of Health et Local Authorities

Étape 6 : Ouverture d'un compte bancaire professionnel

L'ouverture d'un compte bancaire à titre professionnel est fortement recommandée :

- Contacter une banque commerciale opérant aux Seychelles
- Fournir le Certificat d'Incorporation, le TIN et les statuts
- Présenter une pièce d'identité valide du gérant ou représentant autorisé
- Remplir les formulaires Know Your Customer (KYC) requis

Documents essentiels à préparer

Rassemblez les documents suivants avant de débiter les démarches :

- Pièces d'identité officielles (passeport ou carte d'identité) des associés/actionnaires
- Preuves de résidence actuelle de tous les propriétaires
- Business plan ou description détaillée de l'activité
- Preuves de capacité financière (extraits de comptes bancaires ou lettres de banque)

- Contrats de location ou titres de propriété du siège social
- Curriculum vitae du gestionnaire ou administrateur

Délais et coûts estimés

Les délais et coûts varient selon la forme juridique et la complexité de l'activité. En règle générale :

- **Délai d'enregistrement commercial** : 3 à 7 jours ouvrables
- **Immatriculation fiscale** : 2 à 5 jours après soumission du dossier
- **Affiliation sécurité sociale** : 2 à 3 jours
- **Délai global** : 2 à 3 semaines en situation normale

Note : Les coûts exacts varient et doivent être vérifiés auprès des autorités compétentes. Certains services peuvent être externalisés auprès de cabinets de conseil ou d'agents d'enregistrement agréés, ce qui peut augmenter les frais mais accélérer les procédures.

Obligations post-création

Après la création, l'entreprise doit respecter des obligations permanentes :

- Maintenir des registres comptables conformes aux normes seychelloises
- Déposer les comptes annuels auprès du Business Registry
- Payer les cotisations mensuelles de sécurité sociale
- Respecter la législation sur le travail et les droits des salariés
- Tenir à jour l'information

Zones franches et regimes speciaux - Seychelles

Présentation des zones économiques spéciales aux Seychelles

Les Seychelles, en tant que petit État insulaire, ont développé un cadre réglementaire attractif pour encourager l'investissement étranger et la création d'emplois. Les zones économiques spéciales (ZES) constituent un élément clé de cette stratégie économique.

Le pays dispose de plusieurs régimes spéciaux conçus pour attirer les investisseurs internationaux, notamment dans les secteurs de la finance, du tourisme, de l'agriculture et de la manufacture. Ces zones offrent des avantages considérables, mais sont soumises à des conditions et obligations spécifiques.

Principales zones économiques spéciales

Zone franche de Seychelles (Seychelles Free Zone)

Établie pour développer le secteur du commerce international, du négoce et de la logistique. Elle offre des installations portuaires et aéroportuaires modernes permettant aux entreprises d'opérer à l'échelle mondiale.

Zone de Port Victoria

Centre commercial et financier principal, accueillant des activités de négoce, d'entreposage et de services connexes.

Zone touristique

Régime spécial pour les investissements dans l'hôtellerie, le tourisme et les loisirs, bénéficiant d'incitations fiscales particulières.

Zone agricole et manufacturière

Dédiée au développement des activités de production locale, transformant les matières premières et créant de la valeur ajoutée.

Avantages fiscaux principaux

- **Réduction d'impôt sur les sociétés** : Les entreprises opérant dans les zones économiques spéciales bénéficient généralement de taux d'imposition réduits comparé au régime général, souvent situés entre 0% et 15% selon les secteurs d'activité
- **Exonération de droits de douane** : Les marchandises importées pour transformation ou réexportation sont généralement exonérées des droits de douane et taxes à l'importation
- **Exonération de TVA** : La taxe sur la valeur ajoutée est généralement supprimée pour les transactions effectuées dans les zones, concernant les biens importés et les services connexes

- **Absence de contrôle des changes** : Les entreprises des zones peuvent effectuer librement des transactions en devises étrangères sans restrictions significatives
- **Déductions fiscales pour investissements** : Les entreprises bénéficient souvent de déductions pour les investissements en immobilisations, favorisant la capitalisation
- **Exonération d'impôt sur les dividendes** : Certains régimes prévoient une exonération ou réduction d'impôt sur les dividendes distribués aux actionnaires étrangers

Conditions d'éligibilité et d'établissement

Pour bénéficier des avantages des zones économiques spéciales, les entreprises doivent satisfaire à des conditions précises :

1. **Enregistrement formel** : L'entreprise doit être dûment enregistrée auprès de l'autorité de gestion des zones économiques spéciales et obtenir un certificat de conformité
2. **Secteur d'activité qualifié** : L'activité doit correspondre à celle autorisée dans la zone concernée (commerce international, manufacture, tourisme, services financiers, etc.)
3. **Capital minimum d'investissement** : Bien que variable selon les zones, un investissement minimum est généralement requis pour s'établir
4. **Conformité réglementaire** : L'entreprise doit se conformer à la législation locale concernant l'environnement, le travail et la sécurité
5. **Reporting et transparence** : Obligations de soumettre des rapports financiers réguliers et de maintenir une tenue de comptes appropriée
6. **Recrutement local** : Priorité donnée à l'emploi de ressortissants seychellois, bien que l'emploi d'expatriés soit autorisé pour les postes spécialisés

Régimes d'investissement spécifiques

Type de régime	Secteur cible	Avantages principaux	Durée
Régime d'exportation	Manufacture, services	Exonération de droits de douane, TVA suspendue, impôt réduit	Illimitée sous conditions
Régime de traitement ou transformation	Denrées alimentaires, produits agricoles	Accès en franchise douanière aux intrants, taux d'imposition réduit	Illimitée sous conditions
Régime de réentreposage	Logistique, négoce	Absence de droits de douane, TVA non applicable	Illimitée sous conditions
Régime touristique	Hôtellerie, loisirs	Impôt réduit, exonération partielle des droits, déduits investissements	10-15 ans généralement

Obligations des entreprises dans les zones spéciales

- Maintenir une séparation physique ou comptable avec les activités de marché domestique
- Documenter les mouvements de marchandises avec une traçabilité complète
- Soumettre des déclarations douanières régulières auprès des autorités compétentes
- Respecter les quotas de recrutement local si applicables
- Produire des états financiers annuels audités selon les normes comptables internationales (IFRS)
- Respecter les normes environnementales et les réglementations de protection marine (critique aux Seychelles)
- Déclarer les revenus source locale et payer les impôts correspondants si applicable

Procédures d'établissement pratiques

Les entreprises souhaitant s'établir dans une zone économique spéciale aux Seychelles doivent suivre un processus structuré :

1. Identifier la zone appropriée selon le secteur d'activité envisagé
2. Consulter l'autorité de gestion de la zone pour vérifier l'éligibilité du projet
3. Préparer un dossier complet incluant : plan d'affaires, preuves de capacité financière, curriculum professionnel des dirigeants, documents d'enregistrement
4. Soumettre la demande d'adhésion/certification à la zone
5. Obtenir l'approbation et le certificat de conformité
6. Enregistrer l'entité auprès du registre commercial des Seychelles si non-résident
7. Obtenir les permis sectoriels supplémentaires (environnemental, travail, secteur spécifique)

Ressources et contacts utiles

Pour obtenir des informations actualisées concernant les zones économiques spéciales aux Seychelles, les entreprises peuvent contacter :

- L'autorité de gestion des zones économiques spéciales des Seychelles (administrations locales)
- Le Seychelles Revenue Commission (SRC) pour les questions fiscales
- Le registre commercial de Victoria pour l'enregistrement des sociétés
- Les chambres de commerce locales pour des conseils pratiques

Considérations importantes pour les investisseurs

Important : Le cadre légal et fiscal des Seychelles peut être sujet à des modifications. Les informations fournies reflètent la compréhension générale du système, mais les investisseurs doivent vérifier auprès des autorités compétentes les conditions précises et actuelles avant d'établir une activité.

Les avantages fiscaux aux Seychelles, bien qu'attractifs, s'accompagnent d'obligations de conformité strictes. Les entreprises doivent maintenir une documentation impeccable et se conformer aux normes élevées de reporting financier et de gouvernance. Le contexte insulaire implique également des coûts de logistique importants et une main-d'œuvre limitée, facteurs à prendre en compte dans les modèles économiques.

